

Stratégie 2010-2015

À partir du 1^{er} janvier 2011, le contenu de cette page sera placé sous le portefeuille [Justice, droits fondamentaux et citoyenneté et transféré vers son site internet.](#)

La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015) a été adoptée le 21 septembre 2010.

Les inégalités entre les femmes et les hommes violent les droits humains fondamentaux. Elles représentent par ailleurs une lourde charge pour l'économie ainsi qu'une sous-exploitation de talents. Le renforcement de l'égalité des genres peut engendrer des bénéfices économiques et commerciaux.

La stratégie met en exergue la contribution de l'égalité des genres à la croissance économique ainsi qu'au développement durable et défend la mise en place d'une dimension d'égalité des genres dans la stratégie Europe 2020.

Les priorités thématiques sont issues de la «Charte des femmes»:

- égalité de l'indépendance économique pour les femmes et les hommes;
- égalité de rémunération pour un travail d'une valeur égale;
- égalité dans la prise de décision;
- dignité, intégrité et fin des violences fondées sur le genre;
- promotion de l'égalité des genres en dehors de l'UE
- questions horizontales (rôles des genres, législation et outils de gouvernance).

La stratégie adoptée aujourd'hui par la Commission européenne présente une série d'actions axées sur cinq priorités: l'économie et le marché de l'emploi; l'égalité de rémunération; l'égalité dans les postes à responsabilité; la lutte contre la violence à caractère sexiste; et la promotion de l'égalité en dehors de l'UE. Les mesures envisagées consistent notamment à:

- attirer davantage de femmes sur le marché du travail et contribuer à la réalisation de l'objectif de taux d'emploi fixé dans la stratégie Europe 2020, c'est-à-dire 75 % globalement pour les femmes et les hommes;
- proposer des initiatives ciblées pour que davantage de femmes occupent des postes de décision économique;
- promouvoir l'entrepreneuriat et le travail indépendant féminins;
- organiser chaque année une Journée européenne de l'égalité salariale pour sensibiliser l'opinion au fait que les femmes continuent à gagner en moyenne près de 18 % de moins que les hommes dans l'Union;
- collaborer avec l'ensemble des États membres pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et notamment pour éradiquer les mutilations génitales féminines en Europe et ailleurs.

Elle suit une approche à deux niveaux associant l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et activités de l'UE («gender mainstreaming») et des mesures spécifiques. Pour chaque domaine prioritaire, les actions clés et les propositions détaillées visant le changement et le progrès sont décrites dans une annexe de la communication.

La nouvelle stratégie tendra à renforcer la coopération entre les divers acteurs et à améliorer la gouvernance. Elle préparera le terrain pour une future coopération en matière d'égalité des genres avec les États membres, ainsi qu'avec le Parlement européen et d'autres institutions et organes, y compris l'Institut européen pour l'égalité des genres.

La Commission engagera également un dialogue annuel de haut niveau sur l'égalité entre les femmes et les hommes, auquel participeront le Parlement européen, les présidences du Conseil, les partenaires sociaux européens et la société civile, en vue de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie.